

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Treignac

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte en mairie de Treignac du 6 octobre 2025 au 5 novembre 2025 inclus soit pendant 31 jours consécutifs sur le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) communal de Treignac.

Cette révision porte sur la réduction d'une zone agricole au profit d'une zone à urbaniser à vocation d'activités touristiques destinée à la réalisation d'un projet d'hébergements touristiques au hameau de Coudert.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Communauté de Communes 15 avenue du général de Gaulle 19260 Treignac 05.19.67.01.03. contact@ccv2m.fr.

Monsieur Alain MATHIVAUD, ingénieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Fabrice BARGERIE, agriculteur, a été désigné commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : www.ccv2m.fr
- en mairie de Treignac :
 - le lundi de 13h30 à 17h30,
 - les mardi-mercredi-vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - le jeudi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Treignac,
- adresser ses observations et propositions :
 - par courrier électronique adressé à contact@ccv2m.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique PLU Treignac*)
 - par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (adresse postale : 15 avenue du général de Gaulle 19260 TREIGNAC).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Treignac pour recevoir les observations du public :

- lundi 06 octobre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 05 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Treignac,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie)
- sur le site internet : www.ccv2m.fr

À l'issue de la procédure, le PLU éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.